CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRELACS

Compte rendu
Séance du 24 avril 2017

Convocation du : 18 avril 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le VINGT QUATRE AVRIL, le Conseil Municipal d'Entrelacs dûment convoqué s'est réuni à 20 heures 00 en session ordinaire à Salle plurivalente, groupe scolaire l'Albanaise sous la présidence de Monsieur Bernard MARIN, Maire.

PRESENTS : Bernard MARIN, Claude GIROUD, Yves GRANGE, Christophe DERIPPE, Jean-François BRAISSAND, Henri GARNIER, Claude ABRY, Joëlle PILLET, Christian ANDRÉ, Françoise BAIZET-BOYRIES, Dominique SARDET, Hervé ANDRÉ, Fabien BERTHET, Monique BIENFAIT, Fernand BONTRON, Patrick BORNENS, Aline BRETON, Jean-Jacques BUGNARD, Martine CLARET, Séverine DEJEUX, Jacques DEVERS, Gilbert DUCLOZ, Michel DUCROZ, Alain DUPANLOUP, Gilbert FARNIER, Aurélie FINNAZ, Myriam FORRAT, Monique GARCIAZ, Monique GERBELOT, Chrystel GINET, Serge GIRARD, Jean LEBLOND, Sandrine LERDA, Danièle MAZZACANE, Michelle MESSAGEOT, Christine MILLIOZ, Annie MIRABE, André ORTOLLAND, Lionel QUAY, Jean-Christophe RASSAT, Isabelle RENAUD, Jean-François RINALDI, Bernard SERPOLLET, Patrick TRUCHE.

EXCUSES avec procuration : Hélène BRUDER à Martine CLARET, Jean-Claude MIGUET à Jean-François RINALDI, Cécile REY à Françoise BAIZET-BOYRIES, Martine TOUSSAINT à Myriam FORRAT.

ABSENTS OU EXCUSES : Marie-Dolorès REVIL, Arlette BELLEVEGUE, Jean-Luc BICAND, Jean-Paul BONTRON, Virginie BOUVIER, Hélène BRUDER, Ludovic BUSSARD, Ginette COGNARD, Hervé COLLET, Florence DUCHENE, Eric DURET, Frédérique GALBAN, Hervé GROS, Jean-Marc GUIGUE, Aurélie JOLY, René LAMBERT, Gérard LEGER, Isabelle LERGES, Jean MARIE, Marie-Noëlle MAYEN, Marie-Thérèse MERTZ, Jean-Claude MIGUET, Patricia NEHLIG, Jean-Luc NONGLATON, Marie-Christine PAGET, Régis PETELLAT, Laurent PROFIT, Anthony RAISIN, Cécile REY, Jean-Luc ROSSILLON, Jean-Paul SIMON, Roland TOINET, Martine TOUSSAINT, Michel TRIQUET, Michel VERGUET.

1. Désignation du secrétaire de séance – 2017-04-043

Madame Aurélie FINNAZ a été élue secrétaire de séance.

2. Adoption du compte rendu de la séance du 27 mars 2017

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la séance du 27 mars 2017

3. Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Décisions prise par Monsieur le Maire en vertu de la délibération du 13 janvier 2016

- ✓ Décision n° 2017/018 : Acceptation du remboursement des dégâts causés lors du sinistre survenu le 1er février 2016 sur la clôture des Jardins Familiaux sur la commune déléguée d'Albens présenté par MMA le 28/02/2017. Le montant du remboursement s'élève à 2.512,66 €
- ✓ Décision n° 2017/019 : Acceptation de la proposition de l'entreprise ST GROUPE de Boisseron (34) relative à la rénovation d'un court de tennis extérieur en résine sur la commune déléguée d'Albens. Les travaux s'élèvent à 36.765,10 € HT
- ✓ Décision n° 2017/020 : Acceptation de la proposition du Cabinet AT Atelier Ciel Architecture d'Aix-Les-Bains (73) relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour les

BT AF

travaux de réhabilitation du bâtiment Mairie sur la commune déléguée de Saint-Girod. Le montant de la mission s'élève à 35.000,00 € HT.

- ✓ Décision n° 2017/021 : Vente de cavurne au cimetière d'Albens, cavurne n°7 (PEQUIGNOT)
- ✓ Décision n° 2017/022 : Création d'une régie de recettes temporaire pour l'organisation d'une manifestation du Service Enfance Jeunesse du 8 avril 2017.
- ✓ Décision n° 2017/023 : Acceptation de la proposition de la société SOCOTEC pour une mission de contrôle technique pour les travaux de réhabilitation du bâtiment Mairie sur la commune déléguée de Saint-Girod. Montant de la mission : 3.160,00 € HT
- ✓ Décision n° 2017/024 : Acceptation de la proposition des entreprises les Bois Riants d'Entrelacs-Cessens (73) et Electricité du Lac d'Alby sur Chéran (73) pour les travaux de rénovation d'un appartement situé sur la commune déléguée de Cessens pour les lots menuiserie intérieure et extérieure et électricité. Le montant des devis s'élève à
  - Lot menuiserie : 14.763,89 € HT
  - Lot électricité : 8.546,09 € HT
- ✓ Décision n° 2017/025 : Vente de concession au cimetière d'Albens, emplacement n° L-013 (GAIME)
- ✓ Décision n° 2017/026 : Signature d'une convention d'occupation précaire d'un appartement F1 situé au 1er étage du bâtiment Mairie sur la commune déléguée de Mognard – Mme FRAPPA Mégan du 14 au 25 avril 2017 moyennant une indemnité de 119,53 € hors charges
- ✓ Décision n° 2017/027 : Vente de concession au cimetière d'Albens, emplacement n° L-014 (PACHE)

4. Affaires relevant de l'Administration Générale

2017-04-044 - Précision sur l'ordre du jour

Vu l'ordre du jour établi pour la séance du Conseil Municipal du 24 avril 2017,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE du retrait de l'ordre du jour du point 9 *« Avenant n° 1 au marché portant sur la livraison de repas en liaison chaude pour la restauration scolaire des écoles d'Entrelacs »*
- ACCEPTE à l'unanimité que soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant : *« Modification du tableau des commissions communales ».*

Détail des votes :
Pour : 48 Voix
Abstentions : 0 Voix
Contre : 0 Voix
Ne vote(nt) pas : 0 Voix

AF

2017-04-045 : Commissions communales : précision

Vu la délibération n° 2017-01-003 du 27 janvier 2017 portant composition des commissions communales,
Vu la démission de Madame Carine PRUNIER de ses fonctions de conseillère municipale reçue en mairie d'Entrelacs le 13 avril 2017,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le tableau des commissions communales tel que présenté et annexé à la présente délibération,
- DONNE son accord pour l'ajout de membres à la commission affaires scolaires, jeunesse et petite-enfance et aux sous-commissions qui en découlent, en précisant que l'ajout de membres fera l'objet d'une information au Conseil Municipal suivant la décision.

Détail des votes :
Pour : 48 Voix
Abstentions : 0 Voix
Contre : 0 Voix
Ne vote(nt) pas : 0 Voix

Arrivée de Aurélie JOLY

5. Affaires relevant des Finances

2017-04-046 : Fixation des tarifs pour le fonctionnement des activités du service Enfance Jeunesse (rapporteur Bernard MARIN)

Pour son bon fonctionnement le Service Enfance-Jeunesse a besoin de fixer un certain nombre de tarifs nécessaires au fonctionnement de ses activités et animations :

1) Tarifs liés annuels fonctionnement des régies

Boissons	***Prix unité***
Boissons 2€ : Soda, canettes, bières 25cl, eau plate, gazeuse 1l, verre de vin	2€
Boissons 1€ : Café, thé, verre de jus	1€
Boissons 10€ : bouteille 0.75cl vin rouge, rosé, blanc	10€
Restauration	*Prix unité*
Sandwich, hot-dog...	3€
Frites	2€
Crêpes, gaufres	2€
Formule repas	6€
Chips	1€
Autres	***Prix unité***
Stand marché de créateurs	15€
Jeu de la pesée	1€
Vente de St Genix	10€
Vente création (bourse en cuir, composition florale...)	5€ à 20€
Entrée repas adulte	15€
Entrée repas enfant	10€
Soirée Ludo Play 5€ / individuel ou 10€ famille	5€ ou 10€

AC

2) Tarifs pour la sortie famille au parc des oiseaux

QUOTIENT FAMILIAL	*TARIFS*
QFA < 610€	18 €
QFB de 611 à 1100€	20€
QFC de 1101€ à 1450€	22 €
QF D > 1450€	25€
QF HZ	30€

3) Tarifs pour les séjours/stages/mini camp d'été pour les 3/17 ans

	Stage de voile du 24 au 28/07	**Stage Artistique du 24 au 28/07**	**Séjour Aussois Du 24 au 28/07**	**Séjour Grand-Bornand Du 08 au 11/08**
QUOTIENT FAMILIAL	*TARIFS*	*TARIFS*	*TARIFS*	*TARIFS*
QFA < 610 €	70 €	40 €	110 €	110 €
QFB de 611 à 1100 €	80 €	60 €	120 €	120 €
QFC de 1101€ à 1450 €	90 €	70 €	130 €	130 €
QF D > 1450 €	100 €	80 €	140 €	140 €
QF HZ	195 €	95 €	160 €	280 €

	Stage Equitation du 21 au 24/08		**Stage Escape Game Les 2-3 et 4/08**	**Stage Générique de film Du 07 au 11/08**	**Séjour Montpellier Du 21 au 25/08**
QUOTIENT FAMILIAL	*TARIFS Formule 1*	*TARIFS Formule 2*	*TARIFS*	*TARIFS*	*TARIFS*
QFA < 610 €	70 €	80 €	25 €	30 €	230 €
QFB de 611 à 1100 €	80 €	90 €	30 €	40 €	230 €
QFC de 1101€ à 1450 €	90 €	100 €	35 €	50 €	230 €
QF D > 1450 €	100 €	110 €	40 €	60 €	230 €
QF HZ	130 €	150€	50 €	75 €	230 €

AF

Pour rappel, le tarif de base du Service Enfance Jeunesse est le suivant :

	SERVICE ENFANCE 3/11 ANS				SERVICE JEUNESSE 11/17 ANS
QUOTIENT FAMILIAL	*JOURNEE avec repas*	*MATIN avec repas*	*APRES-MIDI avec repas Mercredis uniquement*	*APRES-MIDI sans repas*	*JOURNEE + Supplément en fonction de l'activité*
QFA < 610 €	8,00 €	6,50 €	6,00 €	4,00 €	6,00 €
QFB de 611 à 1100 €	12,00 €	9,50 €	8,50 €	6,00 €	8,00 €
QFC de 1101€ à 1450 €	14,00 €	12,00 €	10,00 €	7,00 €	10,00 €
QF D > 1450 €	16,00 €	14,00 €	12,00 €	8,00 €	12,00 €
QF HZ	19,00 €	16,00 €	16,00 €	10,00 €	15,00 €

auquel il faut ajouter un supplément de 2 € les mercredis 3, 17 mai et 14 et 28 juin la somme de 2 € en fonction des activités proposées .

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- INSTAURE les différents tarifs du Services Enfance Jeunesses tels que présentés,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :
Pour : 49 Voix
Abstentions : 0 Voix
Contre : 0 Voix
Ne vote(nt) pas : 0 Voix

2017-04-047 : Bail de location à Madame C. CAGNON pour un appartement situé dans le bâtiment de la Mairie déléguée de Cessens (rapporteur Bernard MARIN)

Madame CAGNON Céline sollicite un appartement auprès de la commune déléguée de Cessens.
L'appartement situé dans le bâtiment de la Mairie au Chef-Lieu étant libre, il est proposé de le louer sous forme d'un bail dès achèvement des travaux de rénovation pour une période de 3 ans renouvelables aux conditions ci-après :

- Loyer mensuel : 450 € hors charge
- Dépôt de garantie : 450 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire, à signer un bail d'une durée de 3 ans renouvelables dès achèvement des travaux de rénovation aux conditions énumérées ci-dessus,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

AF

Détail des votes :
Pour : 49 Voix
Abstentions : 0 Voix
Contre : 0 Voix
Ne vote(nt) pas : 0 Voix

Arrivée de Jean-Luc BICAND et Jean-Paul SIMON

6. Affaires relevant de l'intercommunalité

2017-04-048 : Avis portant sur le schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération Grand Lac (rapporteur Bernard MARIN)

Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté d'agglomération du lac du Bourget, conformément à l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 26 mai 2016 un rapport relatif aux mutualisations de services entre la communauté et les communes membres.

Les voies de mutualisation suivantes avaient alors été adoptées :

- La mise en place, à moyen terme, d'un service commun Marchés publics et Achats entre la commune d'Aix-les-Bains et Grand Lac, avec une possibilité d'ouvrir ce service, à moyen terme, aux autres communes membres ;
- La mise en réseau des référents juridiques de Grand Lac et de ses communes membres;
- La mutualisation des formations, dans le cadre des ressources humaines ;
- La mise en place, à moyen terme, d'un service commun gérant les systèmes d'informations, entre la commune d'Aix-les-Bains et Grand Lac, ce service pouvant être ouvert à d'autres communes ;
- La mise en place, à court terme, d'un SIG commun, géré par un chef de projet ;
- La mise à disposition d'un agent entre la commune d'Aix-les-Bains et Grand Lac, pour la gestion des espaces publics et des infrastructures ; À moyen terme, un service commun "Centre de Surveillance Urbain" pourrait être mis en place avec les communes membres ;
- En matière d'énergie et de climat, la mise à disposition d'agents entre la commune d'Aix-les-Bains et Grand Lac ;
- La mise en place, à moyen terme, d'un service commun pour la gestion des archives ;
- La mise en place, à long terme, d'une police communautaire.

La fusion des 3 EPCI réalisée ce 1er janvier 2017 a eu notamment pour effet de modifier le champ des compétences de la communauté d'agglomération, ce qui justifie une révision du schéma de mutualisation.

Avant de mettre en œuvre une nouvelle concertation autour de ce sujet, et afin de ne pas freiner dans l'intervalle les projets de mutualisation en cours ou projetés, Monsieur le Président de Grand Lac a proposé d'adopter le schéma de mutualisation tel qu'il avait été élaboré au sein de la communauté d'agglomération du lac du Bourget, en y adjoignant deux possibilités nouvelles de mutualisation :

- La mutualisation entre communes de services petite enfance, enfance, jeunesse ;
- La mutualisation entre Grand Lac et communes, et entre communes, de services techniques.

AF

Monsieur le Maire rappelle que tous ces projets de mutualisation sont basés sur le volontariat de chacun des acteurs concernés, la commune pouvant choisir d'adhérer ou on à l'un ou l'autre de ces dispositifs.

Le projet de schéma de mutualisation de services doit faire l'objet d'un avis du conseil municipal, qui dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer, son avis étant considéré comme favorable en l'absence de délibération dans ce délai.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- EMET un avis favorable sur le schéma de mutualisation de la CA Grand Lac tel que présenté
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier

Détail des votes :
Pour : 51 Voix
Abstentions : 0 Voix
Contre : 0 Voix
Ne vote(nt) pas : 0 Voix

7. Affaires relevant des ressources humaines

2017-04-049 : Création d'un poste en contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité pour le remplacement d'un agent en disponibilité au multi-accueil Choubidou (rapporteur Bernard MARIN)

Dans le cadre de la disponibilité pour convenances personnelles d'un agent titulaire à compter du 1er juin 2017 pour 1 an, il convient de prévoir son remplacement durant sa disponibilité par un poste en CDD sur le motif d'accroissement temporaire d'activité.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- DECIDE de créer un poste d'auxiliaire de puériculture en contrat à durée déterminée à temps complet pour une durée de 1 an à compter du 1er juin 2017,
- PRECISE que la rémunération de cet agent sera calculée sur l'indice brut 347, indice majoré 325,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :
Pour : 51 Voix
Abstentions : 0 Voix
Contre : 0 Voix
Ne vote(nt) pas : 0 Voix

AF

2017-04-050 : Rupture anticipée d'emploi au service enfance jeunesse (rapporteur Bernard MARIN)

Madame AILLIOT, agent travaillant au service enfance jeunesse, demande, dans le cadre d'un rapprochement de conjoint et pour entamer une reconversion professionnelle, de pourvoir bénéficier d'une rupture conventionnelle d'emploi sans qu'il y ait versement d'une indemnité de rupture.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE les conditions de rupture anticipée de contrat à l'agent concerné,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :
Pour : 51 Voix
Abstentions : 0 Voix
Contre : 0 Voix
Ne vote(nt) pas : 0 Voix

8. Affaires relevant de la Petite Enfance - Enfance – Jeunesse

2017-04-051 : Approbation du règlement intérieur des multi accueil CHOUBIDOU et FARANDOLE (rapporteur Bernard MARIN)

Les règlements intérieurs des multi accueil CHOUBIDOU et FARANDOLE ont été ont été approuvés par délibération du 19 décembre 2016. La CAF propose de revoir une formulation portant sur les modalités de participation financière des familles et plus particulièrement pour répondre aux conditions fixées par la CAF à savoir « le fait de respecter au plus près les besoins des familles ». Cette condition implique un infléchissement dans la formulation des conditions de participation financière des familles. Il est proposé de rajouter notamment qu'« Un calcul personnalisé du nombre d'heures dues mensuellement est établi sur la base des besoins annuels exprimés par la famille en tenant compte des périodes de fermeture de la structure, des congés payés des parents, et des absences pour convenances personnelles ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le nouveau règlement intérieur des multi-accueils « Choubidou » et « la Farandole », tel qu'annexé à la présente.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :
Pour : 51 Voix
Abstentions : 0 Voix
Contre : 0 Voix
Ne vote(nt) pas : 0 Voix

AF

9. Affaires relevant des Travaux

2017-04-052 : La Vie du Cher zone IINA pm1 : opérateur retenu pour la cession de terrain (rapporteur Jean LEBLOND)
Retrait de Claude GIROUD

La commune d'Entrelacs a lancé une consultation le 10 décembre 2016 pour la cession de terrains d'une zone INApm1 du projet « La vie du Cher 2 » sur la commune déléguée d'Epersy devant accueillir, 5 logements sociaux destinés en priorité à des personnes âgées, 2 logements destinés à des familles, 3 maisons mitoyennes, 2 maisons individuelles et une crèche pour une quinzaine d'enfants.
A l'issue d'une phase de candidature, 3 opérateurs ont été invités à présenter une offre. Ces 3 opérateurs (Axcessit, la Savoisienne Habitat et la Semcoda) ont déposé une proposition. Suite à l'analyse des offres, la commission d'attribution du 14 avril 2014 a fait le choix d'un opérateur le mieux disant : la SEMCODA.
Il est rappelé qu'une convention d'intervention et de portage foncier a été régularisée le 16 avril 2013 qui prévoyait notamment les conditions de portage et de rétrocession par l'EPFL.
L'article 7 de ladite convention prévoit que « ... en concertation avec la Collectivité signataire aux présentes, et à sa demande expresse, la revente de la propriété pourra être réalisée au profit d'un tiers attributaire, garant du projet de la Collectivité... »
Il est proposé de demander à l'EPFL de rétrocéder les parcelles cadastrées A366, 2089, 2129 et 2426 pour une surface de 7 607m² pour un montant d'acquisition du foncier de 759 000 €, comportant en contrepartie une souscription à l'augmentation du capital de la SEMCODA pour 455 000 € (correspondant à l'attribution de parts sociales) soit un reste à disposition de 304 000 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- SUIT l'avis de la commission d'attribution,
- AFFIRME son engagement de demander que les parcelles cadastrées A366, 2089, 2129 et 2426 pour une surface de 7 607m² soient cédées par l'EPFL de la Savoie à la SEMCODA pour un montant d'acquisition du foncier de 759 000 €, comportant en contrepartie une souscription à l'augmentation du capital de la SEMCODA pour 455 000 € (correspondant à l'attribution de parts sociales) soit un reste à disposition de 304 000 € dans le respect des conditions fixées lors de la consultation notamment dans le cahier des charges et dans le règlement de consultation AAPC n°2016-08,
- AUTORISE Monsieur le Maire et/ou Monsieur Christophe DERIPPE, Maire délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires pour ce dossier.

Détail des votes :
Pour : 50 Voix
Abstentions : 0 Voix
Contre : 0 Voix
Ne vote(nt) pas : 0 Voix

2017-04-053 : Classement de la "Montée de Bacchus" dans la voirie communale (rapporteur Bernard MARIN)
Retrait de Claude GIROUD

Afin d'améliorer le tracé et la sécurité de la Montée de Bacchus sur la commune déléguée d'Albens, la commune a engagé des travaux sur des terrains faisant partie du domaine privé

AF

de la commune afin de modifier cette voirie. De plus, la commune a souhaité réaliser un parking avec un cheminement piéton reliant le parking au centre ainsi qu'une aire de jeux offrant ainsi un espace vert et de détente aux habitants sur cette emprise.
Il convient de classer maintenant dans le domaine public l'ensemble de ces espaces que représentent la voirie, le parking, le cheminement, l'espace de jeux et espaces verts représentant 6930 m² sur les parcelles C 720p et C 721 p.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- CLASSE dans le domaine public 6930 m² environ des parcelles C 720p et C 721p sur la Commune déléguée d'Albens représentés en grisé sur le plan annexé,
- AUTORISE Monsieur le Maire et/ou Monsieur Dominique SARDET à déposer une déclaration préalable pour des divisons parcellaires sur la partie privée restante des parcelles C 720p et C 721p sur la Commune déléguée d'Albens,
- AUTORISE Monsieur le Maire et/ou Monsieur Dominique SARDET, Maire Adjoint, à accomplir toutes les formalités nécessaires pour ce dossier.

Détail des votes :
Pour : 50 Voix
Abstentions : 0 Voix
Contre : 0 Voix
Ne vote(nt) pas : 0 Voix

La séance est levée à 21H30

Fait à ENTRELACS, le 12 mai 2017

Aurélie FINNAZ
Secrétaire de séance,

MAIRIE D'ENTRELACS
73410

Bernard MARIN
Maire,

AF